

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue, **le 22 mars 2017**, à 9h00, à la salle de conférence sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Madame Doris Larose et messieurs Daniel Berthiaume, Noël Picard et Michel Longtin.

Ont motivé leur absence : Messieurs Gaëtan Lalande et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résultats d'analyse des appels d'offres de service d'ingénierie des chemins Lac-Doré Nord et Preston
5. Mandat d'arpentage du chemin Preston
6. Offre de service d'ingénierie de gré à gré pour le chemin de la Pointe-à-Baptiste/Camille-Poliquin/
7. Offre de service de gré à gré pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux des chemins rue Principale et Lac-Gagnon Ouest, RRRL volet 1
8. Période questions
9. Fermeture de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2017-03-18367

Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire

Il est **résolu** à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 9h15.

Adoptée.

2. RENONCEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2017-03-18368 Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

Adoptée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2017-03-18369
Adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée.

4. Résultats d'analyse des appels d'offres de service d'ingénierie des chemins Lac-Doré Nord et Preston

**2017-03-18370
Résultats d'analyse des appels d'offres de service d'ingénierie des chemins Lac-Doré Nord et Preston**

ATTENDU l'appel d'offres de service d'ingénierie AOP 2017-05 en conformité avec l'article 935 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) prévoyant la nécessité de procéder par un appel d'offres public dans le cas d'une dépense de plus de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les services d'ingénierie sont prévus pour la réalisation des travaux de réfection de chemins Lac-Doré Nord et Preston selon l'accord de principe obtenu du Ministère des Transports du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2017, deux soumissionnaires ont déposé leur offre de services professionnels d'ingénierie pour les chemins Lac-Doré Nord et Preston, y incluant la portion non subventionnée pour le Lac-Doré Nord qui représente 1.6 km;

CONSIDÉRANT QU'un comité interne d'analyse a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU les prix globaux des deux soumissionnaires sont respectivement de;

- **Cima Plus** **74 800\$ + taxes applicables**
- **WSP** **127 300\$ + taxes applicables**

ATTENDU la recommandation du comité interne d'analyse de retenir le plus bas soumissionnaire selon les critères d'évaluation conformes, soit Cima Plus+;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le conseil municipal accepte la recommandation du comité interne d'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire soit Cima Plus+ selon les phases respectives et conditions énumérées telles que suit :

- Projet 1 - Chemin Preston (3,8 km) avec l'option 2 services supplémentaires de surveillance avec résidence au montant de **28,900\$ + taxes applicables**
- Projet 2- chemin Lac-Doré Nord (4,5 km) avec l'option 2- services supplémentaires de surveillance avec résidence au montant de **32 800\$ + taxes applicables;**
- Projet 3- Chemin Lac-Doré Nord (1,6 km) avec l'option 1- services au bureau et surveillance sans résidence au montant de **10,100\$ + taxes applicables;**

QUE,

La dépense des travaux relatifs à la réalisation de ceux-ci (art 3.4 à 3.7 du devis d'appel d'offres) est autorisée conditionnellement à l'obtention de la lettre du Ministre confirmant l'octroi de la subvention;

QUE,

Les dépenses admissibles soient financées par le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

ET QUE,

Les honoraires de service d'ingénierie soient financés par les règlements d'emprunt numéros 2017-04 (chemin Preston) et 2017-02 (chemin Lac-Doré Nord) et 2017-03 (1,6 km- régie interne);

QUE,

Madame Claire Diné, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal relié à la présente entente.

Adoptée.

5. Mandat d'arpentage du chemin Preston

2017-03-18371
Mandat d'arpentage du chemin Preston

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités cadastrales ont été relevées suite à la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection seront effectués sur le chemin Preston dans le cadre du programme de réhabilitation des infrastructures routières (RRRL), volet II ;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons énumérées précédemment, l'arpentage est nécessaire considérant que des portions du chemin Preston empiètent sur des terrains privés ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Daniel Giroux, arpenteur-géomètre de la firme Alary St-Pierre Durocher au montant de 8 773\$ plus taxes applicables ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du conseil acceptent l'offre de l'arpenteur Daniel Giroux au montant de 8 773\$ plus taxes pour les travaux d'arpentage sur le chemin Preston afin de corriger les irrégularités cadastrales relevées suite à la réforme cadastrale.

QUE,

La dépense soit financée par le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) ;

ET Que,

Madame Claire Diné, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal relié à la présente entente.

Adoptée.

6. Offre de service d'ingénierie de gré à gré pour le chemin de la Pointe-à-Baptiste/Camille-Poliquin/

2017-03-18372 Appel d'offre de gré à gré pour le service d'ingénierie pour le chemin de la Pointe-à-Baptiste-Camille-Poliquin/

ATTENDU l'accord de principe obtenu du Ministère des Transports pour le projet de réfection du chemin Pointe-à-Baptiste/Camille Poliquin;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de gré à gré obtenue de Larocque/Cournoyer, ing., au coût de 17 500\$ plus taxes applicables pour les services d'ingénierie, requis pour l'exécution des travaux sur le chemin de la Pointe-à-Baptiste/Camille Poliquin incluant la surveillance partielle des travaux (5 visites) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil accepte l'offre de service obtenue de Larocque/Cournoyer, ing., au coût de 17 500\$ plus taxes applicables pour les services d'ingénierie ci-dessus mentionnés;

QUE,

Les dépenses admissibles soient financées par le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

QUE,

La dépense des travaux relatifs à la réalisation de ceux-ci (devis pour laboratoire, surveillance des travaux et rapport final) est autorisée conditionnellement à l'obtention de la lettre du Ministre confirmant l'octroi de la subvention;

QUE,

Madame Claire Dinel, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal relié à la présente entente.

Adoptée.

7. Offre de service de gré à gré pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux des chemins rue Principale et Lac-Gagnon Ouest, RRRL volet 1

2017-03-18373 Offre de service de gré à gré pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux des chemins rue Principale et Lac-Gagnon Ouest, RRRL volet 1

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de réfection des chemins de la rue Principale et Lac-Gagnon Ouest dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet 1;

ATTENDU la nécessité de prélever des échantillons à différents endroits sur les chemins de la rue Principale et Lac-Gagnon Ouest pendant l'exécution des travaux de réfection;

ATTENDU QUE l'offre de gré à gré du laboratoire Englobe corp. Au montant de 19 680,20\$ plus taxes applicables;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Sur recommandation de la direction générale, les membres du conseil mandatent la firme « Englobe » à réaliser les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour les chemins de la rue Principale et Lac-Gagnon Ouest dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet 1 pour un montant de 19,680.20\$ + taxes applicables.

ET QUE,

Madame Claire Dinel, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tout document légal relié à cette offre de service.

ET QUE,

Les dépenses admissibles soient financées par le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet 1.

Adoptée.

8. **PÉRIODE DE QUESTION**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-03-18374
Levée de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 9h50.

David Pharand
Maire

Claire Dinel
Directrice générale et secrétaire-
trésorière